

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 272**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) pour la restauration sur le site d'Arenc.

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction des Relations et de l'Action Sociales  
1 34 87**

## **PRESENTATION**

### **CONTEXTE**

La Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la restauration du personnel sur le site d'Arenc arrive à terme fin juillet 2016.

La Commission Permanente du 29 janvier 2016 a pris connaissance du projet de mise en place, à compter du mois de septembre 2016 et par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.), d'une restauration rapide, en libre-service (dans les étages et sur une partie de la salle de restauration) :

1 - Maintien des distributeurs automatiques dans les étages ;

2 - Installation de distributeurs automatiques au restaurant où seraient maintenus les équipements existants (mobilier, micro-ondes et fontaines) en élargissant l'offre alimentaire (salades, plats préparés sous vide à réchauffer..).

### **PROPOSITION**

Dans le cadre de l'appel à projets lancé le 8 mars 2016, trois entreprises ont déposé un projet :

- DALTYS SUD
- L'IGLOO DA
- SELECTA

Des auditions ont été engagées avec les candidats afin de présenter les projets et de préciser les propositions au niveau de l'offre commerciale.

A l'issue de l'analyse des dossiers, je vous propose de retenir le candidat IGLOO DA pour l'A.O.T. distribution automatique sur le site d'ARENC. Ce candidat propose un investissement raisonné, une organisation adaptée et a montré, lors des auditions, une volonté de s'investir sur un nouveau contrat.

Vous trouverez ci-après les principales caractéristiques de son offre.

#### **La distribution automatique**

La société IGLOO propose une répartition des appareils sur les différents étages avec alternance des fontaines à eau et des micro-ondes.

Le candidat IGLOO dispose d'un réapprovisionnement adapté aux consommations et d'une maintenance réactive.

Le candidat propose des produits de marque, labellisés équitables et il est le seul à proposer un café bio et équitable.

### **L'offre proposée en salle de restauration**

Le candidat se fournit chez SODEBO ce qui est un gage de qualité en distribution automatique et pratique une politique tarifaire modérée adaptée aux agents.

Son offre est variée, complète et adaptable aux choix des consommateurs. Il propose en effet plusieurs salades, sandwiches, pizzas et pasta-boxes.

IGLOO propose également un mini sandwich à prix très attractif qui peut compléter un repas et des plats traiteurs appétissants.

Les prix de vente sont adaptés à une consommation rapide.

### **Le plan d'investissement**

IGLOO propose un investissement raisonné (47 000€) avec un parc neuf d'appareils qui sera amorti sur la première année de l'A.O.T.

### **Echéancier d'installation**

A partir de la signature de la convention, le prestataire pourra lancer une commande ferme pour les nouveaux distributeurs automatiques. Une installation définitive pourrait être envisagée début septembre 2016.

En conséquence, je vous propose d'autoriser la signature de la convention d'Autorisation d'Occupation du Territoire, ci-jointe, avec la Société IGLOO DA pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée par reconduction expresse, dans les conditions financières suivantes :

- redevance annuelle de 5 % du chiffre d'affaires

Les recettes afférentes, estimées à 2 500 €, seront créditées au budget :  
Programme 10016, Opération 2011-1000038, Imputation budgétaire : 70-0201-7083.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

